



Conflit assistante maternelle/employeur

Par **cricridu79**, le **03/04/2015** à **14:14**

Bonjour, assistante maternelle, j'ai été employé 3 semaines en juillet 2013 pour la garde d'un petit garçon. Le parent employeur m'a alors réglé presque tout son dû en plusieurs fois et en liquide, mais ne m'a jamais déclaré à pajemploi, ni donné les papiers de fin de contrat. Après plusieurs réclamations vaines, je l'ai assigné aux prudhommes espérant faire réagir la personne. Le 21 mars nous avons donc été convoqué, la maman s'est présentée, contre toute attente ! Il en est ressorti qu'on lui donne jusqu'au 30 avril afin de régler le reliquat de salaire et me donner les fameux papiers manquant...à ce jour, je n'ai aucune nouvelle de cette dame. Elle n'a pas de chèque, je lui ai donc proposer un rib pour faire un virement...et pas de réponse de sa part...je crains fortement que cette dernière ne fasse toujours rien....on m'a dit alors de saisir un huissier....si je n'ai toujours rien à la fin du mois elle me devra 20 euros par jour et par papier manquant depuis la fin du contrat ! je pense qu'elle ne pourra pas payer....quels seront alors mes recours ?...merci pour votre réponse, je ne sais pas si j'ai été assez clair !

Par **goofyto8**, le **03/04/2015** à **15:13**

Vous avez eu gain de cause aux prudhommes.
Dans votre cas, vous n'avez pas à vous poser de questions sur la solvabilité de cette personne qui a été reconnue juridiquement, comme redevable d'une dette envers vous.
Si vous n'avez pas de réponse de sa part, il vous faudra appeler un huissier.